

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCAATION DU 11 DECEMBRE 2006) A 09 H 30
(Convocation du 11 Décembre 2006)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)	Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)	M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain	M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick	M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain	Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)

LA SEANCE EST OUVERTE

**DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 22 décembre 2006**

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER
Direction de l'Action Foncière

N° 2006/0918

**SAINT VINCENT DE PAUL - Propriété située lieudit Charbonnier - Cession à la
Commune - Autorisations - Décision**

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Commune de SAINT VINCENT DE PAUL, la Communauté Urbaine de Bordeaux a exercé son droit de préemption urbain à des fins communales à l'encontre d'une vaste propriété partiellement bâtie d'environ 110 725 m² situé au lieudit Charbonnier, cadastrée C 120 à 128 - C 135-136-140-463.

En effet la municipalité de SAINT VINCENT DE PAUL a souhaité pouvoir maîtriser cette importante entité foncière dans la perspective du développement du centre-bourg par la création d'une zone d'habitat autour du noyau urbain existant, et ce, dans le respect des formes urbaines et des limites définies par le PLU approuvé.

C'est ainsi que par acte du 16 septembre 2006 notre Etablissement s'est rendu propriétaire de ce bien immobilier moyennant le prix de 874 513 euros, augmenté des frais de procédure de 6 969,20 euros exposés par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre de la fixation judiciaire du prix, sachant que les frais d'acquisition ne sont pas encore connus à ce jour.

La Commune de SAINT VINCENT DE PAUL a fait connaître son intention de se porter acquéreur immédiatement de cet immeuble sans attendre pour cela l'expiration du délai de 2 ans dont bénéficient en règle générale les Communes dans le cadre des préemptions-relais exercées à des fins communales.

Voulant signer l'acte authentique d'acquisition avant la fin du présent exercice Monsieur le Maire de SAINT VINCENT DE PAUL se propose d'opérer un premier versement de 250 000 euros dès la signature de l'acte translatif de propriété, le solde devant être alors versé en deux fois durant l'exercice 2007 et en tout état de cause au plus tard un an après la date du transfert de propriété.

Cette cession, intervenant sur la base du prix de revient de la mise en réserve foncière ferait donc l'objet d'une actualisation, pour chacun des versements susvisés, au taux de 3,65 % l'an, correspondant à la moyenne arithmétique des TME des 12 derniers mois précédant celui du paiement de l'acquisition par notre Etablissement.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexion au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement public que la Commune.

Il est à préciser que les Services Fiscaux, régulièrement consultés ont confirmé la valeur vénale de ce bien à 874 513 euros par communiqué du 18 octobre 2006.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter avec la Commune de SAINT VINCENT DE PAUL en vue de la cession immédiate de l'ensemble immobilier d'une superficie totale de 11 725 m² cadastré C 120 à 128 - C 135-136-140-163 situé au lieudit Charbonnier sur la Commune de SAINT VINCENT DE PAUL au prix de revient et moyennant les modalités du règlement ci-dessus précisées

- à signer l'acte et tous documents afférents à cette transaction.

B - DECIDER

Que le montant de la recette provenant de cette mutation sera versé au (Chapitre 77, Article 775, Fonction 8240, CRB A430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD LABISTE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
27 DÉCEMBRE 2006**